

POLLUTION ATMOSPHERIQUE : Procédures préfectorales activées

Pas de niveau d'information et recommandation prévu dans la région.

AUJOURD'HUI

Niveau d'information et recommandation prévu dans les départements du Nord et du Pas de Calais.

DEMAIN

Avant-hier		Hier		Aujourd'hui		Demain	
03/07/2018		04/07/2018		05/07/2018		06/07/2018	
Polluants et seuils dépassés en µg/m³		Polluants et seuils dépassés en µg/m³		Zone(s) concernée(s) par le dépassement du seuil réglementaire		Polluants et seuils prévus en µg/m³	
Particules PM10	Ozone	Particules PM10	Ozone	Zone(s) concernée(s) par le dépassement du seuil réglementaire	Particules PM10	Ozone	Particules PM10
Moyenne journalière	Moyenne journalière	Moyenne journalière	Moyenne journalière		Moyenne journalière	Moyenne journalière	Moyenne journalière
				Nord			180
180				Pas-de-Calais			180
				Somme			
				Aisne			
				Oise			

Légende

En cas de risque de pollution atmosphérique important, un dispositif préfectoral comportant deux niveaux est mis en place :

	Niveau d'alerte ou alerte sur persistance
	Niveau d'alerte sur persistance
	Niveau d'information et de recommandation
	Aucun niveau atteint
µg/m³	Microgramme par mètre cube d'air = un millionième de gramme

1^{er} niveau : information et recommandation → des recommandations sanitaires et comportementales sont préconisées

2^{ème} niveau : alerte → en plus des recommandations sanitaires et comportementales du 1^{er} niveau, des mesures obligatoires pour la réduction des émissions de polluants sont mises en place par les Préfets.

Le **niveau d'alerte sur persistance** est déclenché lorsque le niveau d'information et recommandations est prévu pour le jour même et le lendemain.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

L'Agence Régionale de la Santé recommande :

Il est recommandé aux personnes sensibles et vulnérables (femmes enceintes, nourrissons, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies respiratoires ou cardiovasculaires, asthmatiques) de :

- En cas d'épisode de pollution dû aux particules en suspension PM10, aux oxydes d'azote ou au dioxyde de soufre :

Limiter leurs activités sportives et physiques intenses en plein air, autant en plein air qu'à l'intérieur

Limiter leurs déplacements sur les grands axes routiers et leurs abords en période de pointe pour être moins exposé

- En cas d'épisode de pollution dû à l'ozone :

Limiter les activités physiques et sportives intenses en plein air, celles à l'intérieur peuvent être maintenues

Pour la population générale : il n'est pas nécessaire de modifier ses activités habituelles

Dans tous les cas, en cas de symptômes, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin traitant.

Le Préfet (les Préfets) recommande(ent) :

Par mesure de prévention, il est préférable dans le cadre de vos déplacements **d'utiliser les moyens de transport les moins polluants**, tels que la mobilité "active" (vélo, marche, ...), les transports en commun, le covoiturage ou **à défaut de réduire votre vitesse de circulation**.

Les **acteurs économiques** (industrie et agriculture) **sont également invités à réduire les émissions de polluants dans le cadre de leurs activités**.

Pour rappel, le **brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit et ce, toute l'année**.

Le détail des mesures recommandées est disponible auprès des préfectures.

EXPLICATION DU PHENOMENE ET PREVISIONS POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN

L'ozone se forme, à partir des polluants, émis par le trafic automobile et les activités industrielles sous l'action du soleil et des fortes températures.

Les départements du Nord et du Pas -de-Calais seront concernés par cet épisode de pollution.

Cet épisode de pollution s'explique par des concentrations en ozone élevées depuis plusieurs jours et qui vont augmenter avec des températures plus élevées et une baisse de la ventilation.

Au vu des conditions météorologiques (conditions anticycloniques, vent faible), les concentrations d'ozone dépasseront le seuil d'information et de recommandation demain.

Suivi de la pollution en temps réel et prévision actualisée	Suivi du dispositif et mesures d'urgence	Effets de la pollution atmosphérique sur la santé
www.atmo-hdf.fr 06 76 41 28 61 (zones Nord- Pas-de-Calais) 06 87 76 73 81 (zones Aisne,Oise,Somme) S'abonner gratuitement aux alertes <small>Chaque jour, notre prévision est disponible à partir de 12h00, après la validation et l'analyse des données. Les prévisions de la qualité de l'air sont susceptibles d'évoluer quotidiennement en lien avec le changement de situation et les</small>	http://www.prefectures-regions.gouv.fr 03 20 30 59 59 (préfecture Nord) 03 21 21 20 00 (préfecture Pas-de-Calais) 03 22 97 80 80 (préfecture Somme) 03 23 21 82 82 (préfecture Aisne) 03 44 06 12 34 (préfecture Oise)	https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/ 03 62 72 86 27